

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le cinq mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le treize mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie ALESSANDRI

N°2022/33

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	NEGRONI-DESINI Vannina
MIGEVANT Pierre-Jean	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
SUSINI Ange	ZANETTACCI Alexia
PAOLI Jean-Paul	ZANNETTI Pierre
POGGI Dominique	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à CINOTTI Sandrine	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Délibération autorisant le Maire à signer un bail avec un agriculteur.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un agriculteur a sollicité la mise en place d'un bail à ferme auprès de la mairie, d'une durée de neuf années.

Les parcelles concernées par ledit bail sont les suivantes : section A n°215, n°216, n°217 au lieu-dit SIALACCIA, et n°282 et n°443 au lieu-dit MACENDOLE, étant précisé que le bénéficiaire du bail s'engage à ne pas entraver, de quelque manière que ce soit, les manœuvres entreprises afin d'accéder aux bâches communales.

La surface totale concernée par ce fermage serait de 7 ha 34 a et 09 ca. Le bail serait consenti à compter du 01/06/2022, et prendrait fin le 30/05/2031. Le bénéficiaire verserait en contrepartie 146 euros de manière annuelle à la commune. Le projet de bail est déposé sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail à ferme avec un agriculteur et portant sur les parcelles cadastrées section A n°215, n°216, n°217 au lieu-dit SIALACCIA, et n°282 et n°443 au lieu-dit MACENDOLE, pour une durée de neuf ans, du 01/06/2022 au 30/05/2031.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 10 dont 2 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

